

Sommaire du bulletin d'information

Projets chez Niobec.....	p. 2
Agrandissement du Complexe des parcs à résidus.....	p. 3
Projet de végétalisation des bandes riveraines.....	p. 4

Établie sur le territoire de la ville de Saint-Honoré depuis 1976, la mine Niobec fête cette année ses 40 ans. Elle est la seule exploitation souterraine de niobium dans le monde et l'un des trois principaux producteurs mondiaux de ce minerai.

Niobec est un acteur économique régional important. En 2016, le nombre d'employés de la mine s'élève à près de 420 personnes. Il demeure un partenaire important pour les fournisseurs de services de la région et les communautés voisines.

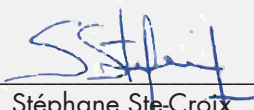
La qualité des relations de la minière avec ses voisins immédiats, de même qu'avec l'ensemble de la population de Saint-Honoré, est une préoccupation constante de l'entreprise. Il est important pour Niobec que les citoyens concernés par ses opérations soient informés adéquatement et qu'ils aient la possibilité d'échanger avec l'entreprise.

C'est dans ce contexte que Niobec souhaite poursuivre le dialogue avec la population locale de Saint-Honoré afin de faire le point sur ses récents développements, ainsi que sur les activités qu'elle planifie à court et moyen terme. Ce bulletin d'information présente les activités récentes de la mine, de même que les projets en cours et à venir sur son site.

D'autres activités d'information et de consultation seront organisées afin de permettre aux citoyens de rencontrer l'équipe de Niobec et de lui transmettre directement leurs questions ou commentaires.

**Le 5 octobre
prochain de 16h à 19h,
il vous sera possible de
venir rencontrer les
responsables de Niobec
à notre bureau situé au
3131, boul. Martel à
Saint-Honoré.**

D'ici là, nous vous invitons à prendre connaissance des informations présentées dans ce bulletin d'information et sur notre site web www.niobec.com



Stéphane Ste-Croix
Vice-Président et directeur général,
Niobec inc.

PROJETS CHEZ NIOBEC

Les nouvelles au sujet de la mine Niobec ont été nombreuses au cours des dernières années, mais la nouvelle qui a retenu le plus l'attention est celle de l'acquisition de la mine Niobec par Magris Resources inc. en 2015.

Le plan opérationnel de la mine a été révisé à la suite d'estimations de ses ressources et réserves minérales. Depuis 2014, d'importants et ambitieux travaux de forages ont permis à Niobec de confirmer la présence de minerai de qualité en profondeur, ce qui permettra le maintien de ses activités pour les trois prochaines décennies par l'ajout important de ressources en niobium. L'équipe de Niobec met tout en œuvre pour que ses activités puissent se poursuivre durant les 30 prochaines années et même au-delà de cet horizon, ce qui fait de Niobec un acteur économique important pour encore plusieurs années à venir.

PROJETS EN COURS ET À VENIR

- **Agrandissement du Complexe des parcs à résidus** : les détails concernant la teneur et le calendrier des travaux d'agrandissement sont présentés à la page 3 de ce bulletin.
- **Encadrement visuel des opérations de la mine** : plantation d'arbres le long de la route de l'Hôtel-de-Ville à l'été 2016.
- **Participation à un projet de végétalisation des bandes riveraines en zone de villégiature à Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau** :

Dans le cadre de la demande de permis nécessaire à l'agrandissement de son Complexe des parcs à résidus, Niobec doit présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un plan de compensation et de protection des milieux humides afin de compenser pour les pertes encourues par son développement. Le plan de compensation comprend trois volets principaux, soit : la protection des milieux humides, la valorisation des cours d'eau et l'amélioration de l'habitat du poisson. Le projet de végétalisation des bandes riveraines sur les territoires de Saint-Honoré et de Saint-David-de-Falardeau fait partie du volet *valorisation des cours d'eau* de ce plan de compensation.



Chantier actuel de la première phase de construction du parc à résidus #3

Agrandissement du Complexe des parcs à résidus



Contexte

Avec une durée de vie de mine estimée à plus d'une trentaine d'années, le Complexe des parcs à résidus de la mine doit être agrandi puisqu'il atteindra sa pleine capacité en 2018. La nouvelle zone de déposition des résidus, le parc n° 3, sera aménagée à l'intérieur des limites de propriété actuelles de Niobec.

Les démarches visant à autoriser le projet d'agrandissement auprès des ministères concernés, amorcées depuis juillet 2015, ont permis de faire autoriser le début des travaux. Ainsi, de mars à mai 2016, des travaux de déboisement ont été réalisés sur le site. La première phase des travaux d'agrandissement du Complexe des parcs à résidus a été amorcée au début d'août et sera complétée à la fin de la présente année. La deuxième phase des travaux de construction devrait débuter à l'hiver 2017.



Agrandissement du parc à résidus

-  Zone des travaux
-  Chemin d'accès

Déroulement des travaux

Les travaux prévus lors de la première phase sont exécutés par une entreprise locale, Les constructions J.R. Savard, sous la supervision de la firme SNC-Lavalin. Ils ont lieu de jour, du lundi au vendredi. Afin de compléter la première phase de construction avant la fin de l'année 2016, il est possible que des travaux de nuit soient également entrepris selon les conditions météorologiques et l'avancement des travaux.

Dérangements associés aux travaux

Afin de limiter le camionnage sur les artères principales de la municipalité, les véhicules emprunteront une voie spécifiquement conçue pour la période des travaux. Toutefois, une augmentation du camionnage sur les artères suivantes est à prévoir : la route de l'Hôtel-de-Ville, le boulevard Martel, le chemin Simard et la route Fillion. Une signalisation adéquate sera mise en place aux endroits susceptibles d'accueillir un volume de trafic plus élevé qu'en temps normal.

Durant la période de construction, l'entrepreneur responsable des travaux sera tenu de respecter les exigences du MDDELCC concernant les niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel. De plus, des mesures d'atténuation des nuisances seront mises en place, notamment afin de réduire la quantité de poussière générée par les travaux de construction et le camionnage dans certains secteurs limitrophes au site minier.

La mine Niobec et ses entrepreneurs auront recours aux meilleures pratiques afin de minimiser les dérangements ou inconvénients qui pourraient être occasionnés par les travaux d'agrandissement de son Complexe des parcs à résidus. Elle invite la population à lui faire parvenir ses questions ou commentaires par téléphone ou par courriel.

Projet de végétalisation des bandes riveraines en zone de villégiature à Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau

La mine Niobec est fière d'annoncer sa collaboration à un projet de végétalisation des bandes riveraines sur les territoires de Saint-Honoré et de Saint-David-de-Falardeau, en partenariat avec les municipalités, l'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay), Eurêko! et la firme WSP. Une bande riveraine naturelle constitue la ceinture de sécurité d'un plan d'eau. Par conséquent, sa reconstitution représente un geste simple pour permettre de redonner à la fois beauté et valeur écologique au plan d'eau, tout en contribuant à sauvegarder ses usages.

Au cours des prochaines semaines, l'OBV Saguenay effectuera un diagnostic des bandes riveraines des lacs et cours d'eau de la ville de Saint-Honoré et de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau afin d'identifier les secteurs qui pourraient bénéficier, de façon prioritaire, de travaux de végétalisation. Dans un deuxième temps, l'OBV sondera l'intérêt des propriétaires des secteurs identifiés à participer à la réalisation d'un aménagement riverain sur leur terrain lors de rencontres personnalisées.

Les secteurs prioritaires comprennent les lacs Joly, Docteur, Mon Repos et Caribou, le ruisseau Chaud de même que la rivière Caribou qui se trouvent dans le bassin versant de la rivière Caribou. Pour le moment, les plans d'eau du bassin versant de la rivière Shipshaw situés dans les territoires de Saint-Honoré et de Saint-David-de-Falardeau seront visités par l'équipe de l'OBV, mais d'autres plans d'eau et bassins versants pourraient aussi s'ajouter.

Un plan d'aménagement personnalisé de la bande riveraine d'un minimum de 3 mètres de largeur sera proposé aux propriétaires intéressés. Ces derniers participeront activement à la sélection des végétaux (ex. : arbres ou arbustes, arbres fruitiers, etc.). Les travaux d'ensemencement et de plantation seront réalisés à partir de l'automne 2017, afin d'optimiser l'enracinement des végétaux.



Crédits photos : OBV Saguenay et Eurêko!

Le plan d'aménagement de même que les travaux d'ensemencement et de plantation seront effectués par l'organisme Eurêko!, spécialisé dans la mise en valeur des milieux naturels. Pour les superficies requises, Niobec assumera 100% des frais associés à la main-d'œuvre et 70% des frais associés à l'achat de végétaux. La portion restante des frais, soit 30% du coût des végétaux, selon les choix sélectionnés par les spécialistes d'Eurêko!, sera assumée par les propriétaires participants afin de confirmer la pérennité des aménagements.

Tel que mentionné dans ce bulletin d'information, la participation de la mine Niobec au projet de végétalisation des bandes riveraines à Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau s'inscrit dans le cadre du plan de compensation des milieux humides exigé par le MDDELCC pour l'agrandissement de son Complexe des parcs à résidus.

Les propriétaires qui souhaitent d'ores et déjà prendre part au projet de végétalisation des bandes riveraines en zone de villégiature peuvent contacter l'OBV Saguenay aux coordonnées suivantes :

projets@obvsaguenay.org

418-973-4321

